



DECLARATION DE LA PAZ (BOLIVIE) DES PEUPLES DE MONTAGNE DES ANDES

A la suite des rencontres d'Achocalla (Bolivie) et de Quito (Equateur) en 2002, Nous, Représentants des différents peuples indigènes de Bolivie, Colombie, Equateur et Pérou, nous sommes réunis dans la ville de La Paz (Bolivie) du 20 au 22 septembre 2005, à l'invitation de la CONAMAQ (Conseil National des Ayllus et Markas de Qullasuyu), de l'ONG française VSF-CICDA (Agronomes et Vétérinaires sans Frontières) et de l'APMM (Association des populations des montagnes du monde).

Après avoir débattu en profondeur de nos différentes visions et expériences vécues d'autonomies et de leurs relations avec le territoire, l'Etat et l'espace global, et après avoir échangé avec les représentants et amis des peuples de montagne d'Andorre, d'Espagne, de France, d'Italie et de Suisse, nous déclarons que :

1. Nous sommes des peuples exclus et marginalisés, avec les pires indices de développement humain.
2. Nous affirmons notre droit de vivre avec nos différences dans des conditions d'égalité culturelle, sociale, économique et politique. Nous voulons être nous-mêmes et que nul ne nous oblige à nous déguiser.
3. Nous voulons récupérer les droits ancestraux que nous possédons sur nos territoires et que soit reconnue notre propre vision de ceux-ci :
 - Les terres hautes et les terres basses ont toujours été complémentaires et articulées, de même que les villes et les campagnes.
 - Nos territoires incluent non seulement la terre, mais aussi l'air, l'eau, les pâturages d'altitude et les forêts et l'ensemble de ces richesses dont nous faisons partie.
 - Nos territoires sont des espaces de développement de nos cultures et identités, de nos us et coutumes, de nos propres lois et formes de gouvernement autonome.
 - C'est également dans ces territoires que nous développons des activités économiques propres de production, d'échanges ou autres, qui font vivre nos familles et communautés.



4. Nous voulons que nos Constitutions reconnaissent nos autonomies, c'est-à-dire notre capacité de décision et d'administration du territoire par des autorités propres et reconnues, et que les gouvernements respectifs facilitent l'application de ces droits constitutionnels.
5. Ces autonomies ne signifient pas isolement ou exclusion des autres. Nous voulons trouver des manières de vivre-ensemble qui puissent également s'articuler au sein de l'Etat et de l'espace andin. C'est pourquoi nous exigeons que nos Etats se construisent selon un modèle plurinational et pluriculturel.
6. Nous revendiquons notre droit de proposer les formes les plus adéquates d'autonomie : nous refusons que nous soit imposés des modèles étrangers qui tendent à l'uniformisation culturelle, au mépris de nos identités.
7. Nous voulons décider nous-mêmes de la gestion de nos territoires, sans que celle-ci nous soit imposée par l'Etat et des multinationales, avec une forte participation de la communauté et dans une perspective de solidarité entre les territoires.
8. Nous exigeons que soit reconnue notre cosmovision fondée sur le respect et la protection de la vie, des ressources naturelles, de l'écosystème et du territoire pour le bien-être des générations futures. C'est pourquoi nous nous opposons à l'exploitation irrationnelle, à l'appropriation et à la privatisation des ressources naturelles au bénéfice des intérêts d'entreprises externes et des multinationales. Nous voulons promouvoir des formes de gestion et d'utilisation des ressources de nos territoires qui bénéficient tant à nos peuples qu'à la société tout entière dans sa diversité.
9. Nous nous opposons à ceux qui exigent leur autonomie pour exclure territoires et ressources de l'intérêt général.
10. Nous nous opposons également aux tentatives de ceux qui veulent nous expulser de nos territoires pour exploiter les ressources naturelles pour leur propre intérêt, qu'ils soient entreprises multinationales, organismes publiques ou entités privées nationales et internationales.



11. Nous voulons être présents avec nos propres propositions dans les espaces politiques de consultation et décision, tant au niveau local que national. Notre participation est indispensable pour orienter les politiques nationales qui permettent à nos peuples d'être les acteurs de leur propre devenir culturel, économique et politique.
12. Nous défendrons toutes ces propositions avec les armes de la participation collective et du dialogue. Nous rejetons résolument la violence sous toutes ses formes.
13. Nous voulons que notre présence et notre action dans l'APMM facilitent les échanges, les réflexions partagées et les coopérations entre nos peuples andins et avec les populations amies des montagnes du monde sur les thèmes fondamentaux que sont :
 - a. Le renforcement de nos organisations au niveau local et national
 - b. La consolidation du rôle politique de nos organisations au niveau national
 - c. La défense de l'accès et de l'utilisation solidaire des ressources naturelles : eau, terres, pâturages d'altitude, forêts, ressources minérales, etc.
 - d. L'administration et la gestion autonome de nos territoires.
14. En tant que membres de l'APMM, nous demandons que les revendications et les propositions de nos peuples indigènes des Andes soient diffusées dans les espaces et institutions internationales où l'APMM est présente.
15. Enfin, nous exigeons qu'une conférence ministérielle internationale recueille ces demandes et propositions dans la perspective d'organiser un véritable dialogue entre nos gouvernants et nos peuples.

Souscrit à La Paz - Bolivie, le 22 septembre 2005,
Par les participants du séminaire "Territoires indigènes, autonomies et Etat"